BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260622-DCM22062026073-DE

Convocation du 16 juin 2026
Affichée / Publiée le 16/06/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	22
Absents :	**6**
Procurations :	4
Votants :	25

LE VINGT DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Francine RABINIAUX, Valérie HAMONIC, Caroline COPPENS, Régis BOUGIS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Alexis FAUCHEUX.

EXCUSÉS ET ABSENTS : Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Nicolas VOLLE, Geoffroy CLAIN, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Jean RONSIN à Raymond BLOUET, Agnès GODREUIL à Annick VIVIEN, Geoffroy CLAIN à Régine LEFEUVRE, Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN.

SECRETAIRE de SEANCE : Régine LEFEUVRE.

OBJET : ADHESION A DES MARCHÉS de SERVICES en GROUPEMENT DE COMMANDES (N°2026-073)

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2021, la commune de BEDEE avait adhéré à un groupement de commandes avec d'autres communes alentours pour la prestation d'entretien mécanique des voies communales et espaces publics. Ce marché public de prestations de services avait été attribué à l'entreprise Théaud. Ce marché étant expiré, la commune de Montauban de Bretagne a relancé la procédure en tant que coordonnateur du groupement pour conclure un nouveau marché en groupement avec les communes de Bédée, Breteil, Iffendic, Montauban de Bretagne et Pleumeleuc. Les besoins et l'objet de ce marché, pour une période de 4 ans allant de 2025 à 2029, concernent :

- les prestations de balayage, désherbage ainsi que le soufflage des trottoirs, caniveaux et chaussées (lot 1),
- le curage préventif curatif, la vidange des bacs à graisse et les inspections télévisuelles des réseaux d'eaux pluviales (lot 2).

Jean-Paul RONSIN, adjoint à la voirie, présente la procédure menée par la commune de Montauban de Bretagne en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, et le rapport succinct d'ouverture des offres reçues (2 par lot) et leur classement après précisions au regard des critères de jugement des offres.
Concernant le lot 1, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de Leudière Prestation de Services (LPS) siégeant au 10 Chemin la Maignannerie à LAVAL (53 000).
Concernant le lot 2, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de ORTEC Environnement siégeant au 5 rue du Trégor, ZA la Mottais, à SAINT AUBIN DU CORMIER (35140).
Monsieur Le Maire propose de valider l'adhésion à ce nouveau groupement de commandes pour chaque lot à compter du 1er septembre 2026.

Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique,
Vu le règlement de la consultation et les pièces constitutives de chaque marché (lots 1 et 2) et l'analyse des offres,

A l'unanimité, le conseil municipal :
- valide l'adhésion au groupement de commandes pour le lot 1 (balayage, désherbage et soufflage des trottoirs, caniveaux et chaussées) attribué à LPS siégeant à LAVAL (53000), et pour le lot 2 (curage préventif et curatif, vidange des bacs à graisse et inspections télévisuelles des réseaux d'eaux pluviales) attribué à ORTEC Environnement siégeant à SAINT AUBIN DU CORMIER (35140)
- charge Monsieur le Maire de signer et exécuter l'adhésion de la commune de Bédée à ces marchés publics de prestations de services et tout autre document, et d'établir les bons de commande et les ordres de services,
- précise que l'adhésion prendra à compter du 1er septembre 2026 pour une durée de 4 ans,
- charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération au coordonnateur du groupement de commandes.

MAIRIE DE BÉDÉE ILLE-ET-VILAINE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.